



Procès-Verbal

Conseil Municipal Séance du 7 Juillet 2022

Convocation du 30 juin 2022

Absent(s) Excusé(s) :

Julie BRILLOUET, Cyrille FONTENEAU-ROGER, Laurent GAUDRY, Nelly LOIZEAU, Myriam TEMPLERAUD

Madame Julie BRILLOUET donne pouvoir à Monsieur Franck CHARRIER

Monsieur Cyrille FONTENEAU-ROGER donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Monsieur Laurent GAUDRY donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Madame Nelly LOIZEAU donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Madame Myriam TEMPLERAUD donne pouvoir à Monsieur Clément SAMSON

Secrétaire de séance : Dany SICARD

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - vente du lot n° 18

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 25 septembre 2020, de fixer le prix de vente des terrains à 79 euros TTC le m².

Une nouvelle réservation officielle de terrain a été enregistrée et peut faire l'objet d'une autorisation de vente. Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle suivante :

N° de lot	Superficie	Prix TTC	Nom de l'acquéreur
18	356 m ²	28.124 €	M&M IMMO

2 – Lotissement « des Tisserands » - vente du lot n° 2

Mme Marie-Pierre BOURGET quitte la séance.

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 26 mars 2021, de fixer le prix de vente des terrains à 89 euros TTC le m².

Une nouvelle demande de réservation officielle de terrain a été enregistrée et peut faire l'objet d'une autorisation de vente :

N° de lot	Superficie	Prix TTC	Nom des acquéreurs
2	620 m ²	55.180 €	GABORIEAU Raymond et Maryvonne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de ce lot.

3 – Vente de terrains à Maine-et-Loire Habitat – Consultation France Domaines

Mme Marie-Pierre BOURGET reprend sa place.

Dans le cadre de la future construction d'une maison de santé et d'une pharmacie, Maine-et-Loire Habitat souhaite acheter les terrains communaux cadastrés AD 46 et AD 130 d'une contenance totale de 5.909 m².

Le conseil municipal doit dans un premier temps se prononcer sur le prix de la vente. Cette vente serait accompagnée d'une convention de rétrocession signée entre Maine-et-Loire Habitat et la Commune fixant les terrains rétrocédés à l'issue de la construction de la maison de santé, au prix d'un euro (coût à la charge de la commune).

A l'issue de la fixation du prix de vente par le conseil municipal, le service France Domaines sera consulté.

Après réception de l'avis de France Domaines, le conseil municipal sera appelé à délibérer, lors d'une prochaine séance, de manière définitive sur le prix et les conditions de la vente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de la vente des terrains cadastrés AD 46 et AD 130 à 26.786,40 euros au profit de Maine-et-Loire Habitat et sollicite l'avis de France Domaines.

4 - Tarifs de location des salles, du matériel et de l'Espace Galerne – Année 2024

a/ Droit de place hebdomadaire

Plusieurs commerçants ont fait part de leur intention de créer un marché qui se tiendra chaque mercredi matin, à compter du 17 août 2022, sur le parking de la Chapelle. A cet effet, le conseil municipal doit fixer le droit de place hebdomadaire pour un étal de 15 ml maximum.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur deux propositions (10 euros ou 12,50 €)

Le conseil se prononce par 10 voix pour 12,50 € - 7 voix pour 10 euros et 1 abstention

Le tarif de 12,50 € hebdomadaire s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2022.

b/ Tarifs de location de salles et de matériel

Les commissions finances, vie associative et sport se sont réunies le 30 mai pour travailler sur les prix 2024 des salles et équipements de la commune. La commission propose d'augmenter de 2% arrondi à l'euro supérieur (ou au centime supérieur suivant le cas) les tarifs 2024 par rapport à 2023.

Concernant les salles, considérant l'explosion des couts d'énergie (+40% en 2022/2021) et considérant la concurrence, la commission propose une hausse de 5% arrondie à l'euro supérieur.

Le forfait associatif qui augmente habituellement de 10€ est proposé à 475€ (+15€ soit +3.3%).

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1er janvier 2024 comme suit :

Cimetière	
Concession terrains	
- 30 ans / m ²	87 €
- 50 ans / m ²	126 €
Concession cases de columbarium	
- 30 ans	986 €
Concession cavurnes	
- 30 ans	978 €
Caveaux	1.012 €
Divagation de chiens	
Forfait de prise en charge	46 €
Participation journalière	21 €
Vente au déballage	21 €
Matériel	
- Vaisselle / couvert	1,21 €
- Verre	0,24 €
- 1 ou 2 assiettes	0,47 €
- Couteau, fourchette, cuillère à café, l'unité	0,13 €
- Tasse	0,24 €
- Autre vaisselle (saladier, plateau, pichet, etc...)	0,58 €
- Couvert pour plat (cuillère à soupe, fourchette), l'unité	0,13 €
Vaisselle / morceau manquant :	
- Couteau, fourchette, cuillère à café, cuillère à soupe, l'unité	1,16 €
- Verre	1,16 €
- Assiette	3,43 €
- Tasse	2,25 €
- Plat inox	6,76 €
- Saladier, corbeille	5,65 €
- Plateau, pichet inox 1 l	11,27 €
Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement	
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Tables polypro / unité	4 €
- Tables polypro / caution par table	55 €
- Chaises / unité à partir de 11 chaises	
Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,44 €

Véhicule frigo	
Personnes privées romagnoles :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	67 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,66 €
Associations romagnoles :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,66 €
Salles p/Vin d'honneur Commune	
- Salle Bel-Air entière	244 €
- 1/3 salle municipale	156 €
- Salle municipale entière	245 €
- Salle des sports	273 €
- Square de la Mairie	151 €
Salles p/Vin d'honneur Hors Commune	
- Salle Bel-Air entière	490 €
- 1/3 salle municipale	315 €
- Salle municipale entière	492 €
- Salle des sports	542 €
- Square de la Mairie	304 €
Pour les vins d'honneur, lorsque l'Espace Galerne est loué pour la journée, le prix de location d'une salle ou du parc pour un vin d'honneur est diminué de moitié	
Salles p/associations romagnoles	
- Cuisine Salle Bel-Air	46 €
- Salle Bel-Air entière	115 €
- 1/3 salle municipale	54 €
- Salle municipale entière	115 €
Salles p/locations privées Commune	
- 1/3 salle municipale	70 €
- Salle municipale entière	143 €
- Salle Bel-Air entière	143 €
- Cuisine Salle Bel-Air	62 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit
Salles p/locations privées Hors Commune	
- 1/3 salle municipale	142 €
- Salle municipale entière	327 €
- Salle Bel-Air entière	324 €
- Salle Bel-Air + cuisine	430 €
Pour toute location de salle de 2 jours consécutifs (hormis Espace Galerne), le prix de location du 2ème jour est diminué de moitié	
Tarifs divers	
Forfait associations pour 2024	475 €
Intervention du personnel technique / heure	45 €
Caution des salles	
Salle Municipale	700 €
Salle Bel-Air	700 €

c/ Tarifs de location de l'Espace Galerne – Année 2024

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 400 €	1 120 €	980 €	840 €
1 journée week-end hiver ou jour férié en semaine été (- 10%)	1 260 €	1 008 €	882 €	756 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	1 120 €	896 €	784 €	672 €
Location 2 jours été	1 740 €	1 392 €	1 218 €	1 044 €
Location 2 jours hiver (-10%)	1 566 €	1 253 €	1 096 €	940 €

Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnonnes :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	980 €	784 €	686 €	588 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	882 €	706 €	617 €	529 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	784 €	627 €	549 €	470 €
Location 2 jours été	1 218 €	974 €	853 €	731 €
Location 2 jours hiver	1 096 €	877 €	767 €	658 €

Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 120 €	896 €	784 €	672 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	1 008 €	806 €	706 €	605 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	896 €	717 €	627 €	538 €
Location 2 jours été	1 392 €	1 114 €	974 €	835 €
Location 2 jours hiver	1 253 €	1 002 €	877 €	752 €

St Sylvestre	
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 840 €
Associations romagnonnes (- 15 %)	1 564 €

Caution : 1.000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

5 – SIEML – Travaux pour système de vidéoprotection

Afin de permettre l'installation du système de vidéoprotection, il y a lieu de procéder à des travaux d'alimentation et de remplacement de deux candélabres. Le montant total du coût de ces travaux s'élève à 6.418,01 €. Le SIEML prenant en charge 25 % de ce montant, le reste à charge pour la commune s'élève à 4.813,51 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Avenant convention MFR/Région/Commune – Utilisation de la salle des sports

Une convention a été signée entre la Maison Familiale Rurale « Le Vallon », la Région et la Commune au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 années afin de définir les règles d'utilisation de la salle des sports par la Maison Familiale Rurale « Le Vallon ».

Le temps d'occupation est fixé à 14h30/semaine durant 34 semaines par an.

L'avenant porte sur le prix horaire fixé à 11,75 € pour l'année 2022. (11,65 € en 2021).

Le conseil municipal autorise par 17 voix pour et 1 abstention Madame le Maire à signer l'avenant.

7 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Défense extérieure contre l'incendie

Le conseil municipal de la Romagne a choisi, par délibération du 19/11/2021, de transférer la compétence de défense extérieure contre les incendies (DECI) à l'agglomération.

Ce transfert de charge inclus la contribution au SDIS et est déjà en application depuis le 1 janvier 2022.

Il avait été demandé aux communes de l'agglomération de chiffrer le montant des dépenses réalisées sur les poteaux incendies par année. Ces dépenses incluent les réparations et les dépenses administratives. Cet état des lieux a montré de grandes disparités entre les communes.

La moitié des bornes incendie de l'agglomération se trouvant à Cholet, la commission locale d'évaluation de transfert de charge (CLTC) a choisi l'option basée sur les dépenses réelles de la ville de Cholet.

Pour La Romagne, l'attribution de compensation de l'agglomération sera déduite de 2165€ (30 poteaux x 72,18€) auxquels s'ajoute les 33.152€ de contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

8 – Convention CISPA dans le cadre des classes vertes

Cholet Sports Loisirs propose une convention pour l'année scolaire 2022/2023 intégrant les nouvelles modalités de fonctionnement de la restauration scolaire lors des classes vertes au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA).

Le prix du repas est fixé à 6,22 € TTC.

Le conseil municipal, considérant le prix élevé, demande à obtenir plus d'informations relatives à cette convention.

La décision est donc reportée au prochain conseil municipal.

9 – Conventions de servitudes

Afin de pouvoir réaliser des travaux sur le réseau électrique, ENEDIS doit réaliser des travaux sur le domaine privé de la commune (parcelles cadastrées), ENEDIS propose donc à la commune de signer des conventions de servitudes les autorisant à effectuer les travaux sur les parcelles traversées par les ouvrages.

Les conventions sont conclues à titre gratuit.

. ENEDIS GAEC La Douce Vallée

Sur les parcelles A 2568 et A 2569 situées à la Mauricière : pose de 10 ml de câble haute tension et 12 ml de câble basse tension.

. ENEDIS rue des Frênes

Sur la parcelle AI 182 située rue des Frênes : pose de 17 ml de câble haute tension

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 – Questions et informations diverses

a/ DIA 23 rue des Frênes

Il s'agit de la vente d'une propriété située 23 rue des Frênes, cadastrée AI 161 d'une superficie de 732 m²
Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 22 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une propriété située 22 rue Nationale, cadastrée AD 183 d'une superficie de 1.208 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ Fuite d'eau rue de Vendée

Une nouvelle fois, le mercredi 6 juillet, la canalisation d'eau potable rue de Vendée s'est rompue privant plusieurs logements d'eau. La réparation a été faite.

La compétence eau potable appartient à l'Agglomération du Choletais.

Les études de faisabilité de remplacement de toute cette canalisation sont réalisées.

L'Agglomération du Choletais assure que les travaux sont programmés.